

Bulletin d'information du GDA

Avril 2010



MILIEUKOOPWIJZER

Le Milieukoopwijzer (Guide d'achat écologique) est une initiative du Bond Beter Leefmilieu (BBL – Fédération flamande regroupant plus 140 associations environnementales nationales ou locales) et est soutenu par les pouvoirs publics flamands. Il s'adresse principalement aux écoles, aux administrations, au secteur touristique et récréatif, au secteur de la jeunesse, à l'animation socioculturelle des adultes et au secteur de l'assistance sociale.

Le Milieukoopwijzer concerne sept groupes de produits, dont les boissons et les automates de boissons. Une distinction est encore opérée à cet égard et touche entre autres (1) les automates de boissons chaudes, (2) les fontaines à eau & systèmes à robinet et (3) les gobelets.

Les fabricants qui demandent à figurer dans le guide doivent répondre à un questionnaire détaillé. Un classement est établi sur la base des informations obtenues (niveau de base, niveau de base plus et top niveau).

Le questionnaire consacré aux **automates de boissons chaudes** se compose de deux volets. Le premier volet obligatoire concerne la puissance de l'automate, l'isolation visant à limiter la perte de chaleur, etc. Le deuxième volet du questionnaire, qui, celui-ci n'est pas obligatoire, approfondit les détails techniques.

Les critères relatifs aux **gobelets** examinent principalement la recyclabilité et le fait que les matières premières utilisées ont, ou pas, un certificat reconnu de gestion durable.

Pour les **fontaines à eau** et les **systèmes à robinet**, la consommation et la possibilité de désactiver la fonction de réfrigération et de chauffe sont principalement examinées.

RÉVISION DE LA DIRECTIVE AEEA

En 2008, la Commission européenne a déposé une proposition de révision de la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (la directive « DEEE ») et de la directive relative à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (la directive RoHS).

D'importantes modifications proposées, discutées à l'heure actuelle au niveau européen, concernent l'adaptation des objectifs de collecte. La proposition parle maintenant d'un objectif général (y compris pour les appareils professionnels) de 65 % sur base du poids moyen de ce qui est commercialisé. Cet objectif doit être atteint à partir de 2016.

Un autre point faisant l'objet de discussions concerne les catégories de produits. Le Parlementaire européen Karel-Heinz Florenz propose maintenant 5 catégories composées. Si l'actuelle proposition est adoptée, les automates relèveront alors de 3 de ces catégories, à savoir (1) réfrigération & radiateurs, (2) gros équipements et (3) petits équipements.